

# École primaire de RANDENS

Place de la Mairie

73220 RANDENS

[Ce.0731314G@ac-grenoble.fr](mailto:Ce.0731314G@ac-grenoble.fr) / tél : 04-79-36-33-71

## Compte-rendu du Conseil d'école du lundi 4 novembre 2019

### Présents :

- *Équipe pédagogique : Mmes ANGERAND, BOUZIAT, DREGE, FLANDIN-VIEU, LAMY et Mr FOUCAULT*
- *Mairie : Mmes GAZET, NEGRETTI et Mr PITTON*
- *DDEN : Mme BRUN*
- *Parents délégués : Mmes DELVAEL, LEBEAU, REGALLET, ZILIANI et Mr KUBIAK*

### Excusés :

- *Equipe éducative : Mme GACHET*
- *IEN : Mr THENAIL*
- *Mairie : Mmes BERTHEAU, MASSUTTI, SCHULZ et Mr RICO*
- *Parent délégué : Mme COMBET*

### Introduction :

En introduction, la directrice informe les membres du conseil d'école que suite au départ à la retraite de Mr JULIEN (IEN), Mr THENAIL a été nommé IEN de la circonscription de Saint Jean de Maurienne.

Par ailleurs, la directrice précise certains rôles et missions du conseil d'école.

Le conseil d'école se réunira une fois par trimestre (soit trois fois dans l'année scolaire), sauf demande exceptionnelle de la directrice, du maire ou de la moitié de ses membres.

Le conseil d'école, sur proposition de la directrice, est amené à voter le règlement intérieur de l'établissement auquel sont annexées la charte internet et la charte de la laïcité, à établir le projet d'organisation de la semaine scolaire, à donner son avis ou présenter des suggestions concernant le fonctionnement de l'école, l'utilisation des moyens alloués à l'école, le restaurant scolaire, l'hygiène scolaire, la protection et la sécurité des élèves.

### 1. Présentation de l'équipe enseignante et bilan de la rentrée:

La répartition et les effectifs des classes sont les suivants :

	<b>Classes</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Enseignants</b>
	PS-MS	20 ( 9+11) <i>(8 garçons et 12 filles)</i>	Mme LAMY
	GS -CP	16 ( 6+10 ) <i>(10 garçons et 6 filles)</i>	Mme ANGERAND
	CE1-CE2	30 (18+12 ) <i>(21 garçons et 9 filles)</i>	Mlle DREGE et Mme GACHET (Mme GACHET assure la décharge de direction de Mlle DREGE tous les vendredis)
	CM1-CM2	27 (11+16) <i>(14 garçons et 13 filles)</i>	Mr FOUCAULT
Totaux :	4 classes	93 élèves et 65 familles	5 enseignants

Pour ce début d'année, il y a eu 12 inscriptions (9 PS, 1 GS, 1 CE1, 1 CM1) et 1 radiation.

Un certain nombre de personnes interviennent régulièrement au sein de l'école :

- ATSEM : Mme ODDON qui œuvre au sein de la classe des PS/MS, actuellement en arrêt.

- ATSEM : Mme CATELLAT assure un mi-temps (4 matinées par semaine de 8h30 à 11h30) dans la classe des GS/CP. De plus, Mme CATELLAT gère également les services de cantine et de garderie. Elle est actuellement en congé maternité.

Par ailleurs, **Mme CATELLAT dispose d'un téléphone professionnel pour toutes les questions et les modifications liées à ces services : 06 / 79 /17 /27 /52.**

D'autres personnes interviennent ponctuellement auprès des élèves sur demande des enseignantes :

-deux enseignantes remplaçantes qui sont rattachées à l'école : Mmes BOUZIAT et FLANDIN-VIEU

-Maîtresse E : Mme BOIVINEAU

-Psychologue scolaire: Mr CELLE (autorisation préalable effectuée auprès des parents).

## **2. Modalités d'organisation des activités pédagogiques complémentaires :**

Comme l'an passé, des activités pédagogiques complémentaires sont mises en place. Elles permettent d'apporter une aide aux élèves rencontrant des difficultés ponctuelles dans leurs apprentissages, une aide au travail personnel ou encore la mise en œuvre d'une activité prévue dans le cadre du projet d'école.

Les heures dédiées à ces activités se déroulent le mardi et le jeudi de 11h30 à 12h15 ou de 16h30 à 17h15 et le vendredi de 11h30 à 12h15.

L'équipe enseignante précise que c'est elle qui propose aux familles ce type d'aide. Enfin, dès lors que les parents ont donné leur accord pour cette prise en charge, ils s'engagent à ce que leurs enfants soient présents le plus régulièrement possible à ces séances.

## **3. Règlement intérieur, charte internet et charte de la laïcité:**

*« Le règlement intérieur de l'école est un document auquel chaque adulte doit pouvoir se référer pour légitimer son autorité, en privilégiant la responsabilité et l'engagement de chacun. »*

Ce document a été remis à chaque famille par le biais du dossier de rentrée.

L'équipe enseignante souhaite porter l'attention des membres du conseil d'école sur les points suivants :

- a. « (...) les seuls motifs légitimes en cas d'absence sont: maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, empêchement résultant d'une difficulté accidentelle, réunion solennelle de la famille, absence des responsables de l'enfant.

**Les autres motifs sont appréciés par le DASEN.** Pour les élèves des classes maternelles et élémentaires, la demande des familles est obligatoire et doit parvenir au moins trois semaines avant le départ, au DASEN. Cette demande écrite doit obligatoirement transiter par la directrice qui émettra un avis. Ensuite, ce courrier sera transmis à l'Inspecteur de l'Education Nationale qui donnera également son avis et enfin enverra la demande au DASEN. Ce courrier doit préciser l'adresse de la famille, l'école, la classe concernée et le motif de la demande. »

- b. **« Il est interdit aux élèves d'utiliser un téléphone mobile, une montre connectée, une tablette ou tout autre équipement de communication électronique dans l'enceinte de l'école, lors des séances d'EPS et lors des sorties scolaires ».**
- c. « Tout élève doit adapter sa tenue, son langage et son attitude au contexte scolaire. »
- d. « La directrice prononce l'admission sur présentation du certificat d'inscription délivré par la mairie et d'un document attestant que l'enfant a subi les **vaccinations obligatoires** pour son âge ou justifie d'une contre-indication en application des dispositions des articles L. 3111-1 , L.3111-2 et L. 3111-5 du code de la santé publique. » Suite à la parution de la circulaire du 30 septembre 2019, l'admission et le maintien dans toute école, garderie, colonie de vacances ou autre collectivité d'enfants sont soumis à la preuve de cette obligation vaccinale.

Ensuite, la **charte d'utilisation des réseaux et de l'internet** est annexée au règlement intérieur de l'école et a été remise aux familles par le biais du « livret de bienvenue ».

Cette charte reprend les points suivants:

- les engagements de l'école tels que le fait de fournir un accès sécurisé et filtré à internet,
- les engagements des utilisateurs,
- les sanctions encourues si un manquement est constaté.

Ce document est affiché dans chacune des classes et présenté aux élèves de manière adaptée.

De plus, **la charte d'utilisation des réseaux et de l'internet est affichée à l'entrée de l'école.**

Enfin, la **charte de la laïcité** est également annexée au règlement intérieur de l'école. Ce document a pour objectif de préciser les valeurs de la République.

Cette charte comprend 15 items qui réaffirment chacun la laïcité de l'école et **ce document est affiché dans les locaux de l'école et à l'entrée de l'école.**

Voici quelques items :

- a. La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.
- b. Les enseignements sont laïques. (...) aucun sujet n'est à priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique.
- c. La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.
- d. Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.
- e. Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.

**L'ensemble des membres du conseil d'école, présents à ce jour, approuve à l'unanimité le règlement intérieur, la charte internet et la charte de la laïcité.**

#### **4. Projet d'école 2017/2020 :**

Tout d'abord, la directrice rappelle les objectifs du projet d'école :

- Améliorer les résultats des élèves aux évaluations en augmentant le capital de mots connus et en les réinvestissant,
  - Apprendre aux élèves à rentrer dans une démarche de recherche,
  - Travailler en partenariat avec un professionnel œuvrant dans le domaine culturel,
  - Amener l'ensemble des élèves à s'investir dans un projet visant à améliorer l'hygiène alimentaire,
  - Aider à la compréhension des consignes et à la mémorisation des fondamentaux en utilisant des outils numériques,
  - Associer les parents à l'organisation et à la conduite d'ateliers sportifs, éducatifs et gastronomiques.
- Afin d'atteindre ces objectifs, un certain nombre d'**actions** vont être conduites cette année, telles que:
- Créer des répertoires de mots et des dictionnaires de classe de mots nouveaux,
  - Participer au rallye-maths,
  - Travailler avec le DUMIST, Mr LEGAY,
  - Organiser des olympiades, des ateliers cuisines avec l'aide des parents,
  - Entretenir notre potager.

#### **5. Compte-rendu financier de la coopérative scolaire :**

La parole est donnée à Mme ANGERAND.

Tout d'abord, Mme ANGERAND précise les fonctions et l'utilité de la coopérative scolaire. La coopérative scolaire de l'école de RANDENS est affiliée à l'OCCE (Office Central de Coopération à l'Ecole) et permet de financer certains projets des enseignants, tels que: l'abonnement à un quotidien, l'achat du matériel nécessaire à un élevage... **Le solde créditeur à ce jour est de 1 170,50 €.**

Certaines dépenses ont déjà eu lieu, telles que les adhésions à la MAE/OCCE (219,30 €). Le bénéfice réalisé sur la vente des photos de classe s'élève à 303,60 €.

**Enfin, l'équipe enseignante remercie vivement les parents qui ont versé la participation financière demandée en début d'année, 7 euros par enfant (Total récolté : 602,00 €).**

Enfin, Mmes ANGERAND et DREGE précisent que le cahier de comptes est consultable à tout moment.

#### **6. Sorties éducatives et pédagogiques prévues :**

- Piscine : nous disposons de deux créneaux : le premier du 2 avril 2020 au 4 juin, le jeudi après-midi pour les élèves de GS/CP/CE1/CE2 et du 7 novembre 2019 au 16 janvier 2020, le jeudi matin pour les élèves de CM1/CM2
- Ski nordique: la classe des CE1/CE2 souhaite effectuer un cycle de ski nordique (4 séances) sur le domaine skiable de Sollières- Sardières le vendredi entre les mois de janvier et février.
- Patinoire : les classes de GS/CP et CM1/CM2 participeront à un cycle patinoire (à ALBERTVILLE) les vendredis après-midi entre janvier et février.

→ L'équipe enseignante rappelle l'importance des **parents agréés** pour les activités de **natation et ski nordique**. Si un parent souhaite encadrer un groupe d'élèves, il lui faudra passer un **agrément** (une partie théorique et un test pratique).

De plus, Toutes les classes bénéficieront d'une intervention comprenant plusieurs séances du **DUMIST**, Mathias LEGAY. Ces interventions ont débuté au mois de septembre et s'échelonnent tout au long de l'année et concerneront diverses thématiques.

-Question de Mr KUBIAK : *Qui finance les interventions du DUMIST ?*

-Réponse de la directrice et de la mairie : *Il s'agit de l'inter- communalité.*

- **PS/MS :** Visite de la caserne des pompiers et module d'éducation à la sécurité, spectacle au Dôme théâtre à Albertville, ateliers au centre culturel du CAIRN à AIGUEBELLE
- **GS/CP :** cycle natation (6 séances), cycle patinoire (6 séances), visite au Musée des Beaux-Arts, visite à l'Eco-musée de Grésy-sur-Isère
- **CE1/CE2 :** cycle natation (6 séances), cycle ski nordique (4 séances), visite à l'Eco-musée de Grésy-sur-Isère,
- **CM1/CM2 :** cycle natation (9 séances), cycle patinoire, spectacle au Dôme théâtre, initiation à la boule lyonnaise à AIGUEBELLE et un cycle escalade en fin d'année.

**Pour Noël :** tous les élèves de l'école se retrouveront dans la salle des fêtes le vendredi 20 décembre pour visionner un dessin animé et un goûter sera partagé l'après-midi (les pâtisseries partagées seront réalisées par les élèves).

**Sortie de fin d'année :** tous les élèves participeront à une randonnée nature puis les élèves de PS/MS/GS rentreront le soir alors que les élèves de CP/CE1/CE2/CM1/CM2 passeront une nuit dans un refuge ou un centre agréé de Saint François Longchamps.

La directrice est actuellement en lien avec l'ASCD pour établir ce projet (activités et financement). Dès réception des devis, elle prendra contact avec le sou des écoles et la mairie pour finaliser le financement.

## **7. Utilisation de la salle des fêtes :**

Comme tous les ans, la directrice a fait parvenir à Monsieur le Maire un tableau précisant les besoins d'utilisation de cette salle par les enseignants. Les enseignants sont amenés à utiliser cette salle en cas de mauvais temps lors des séances d'EPS et lors des séances hebdomadaires de musique avec le DUMIST (le lundi matin du 4 novembre au 27 avril). Par ailleurs, la directrice précise qu'en cas de besoin spécifique, elle contactera directement la secrétaire de Mairie pour connaître les disponibilités.

## **8. Travaux et demande de matériel :**

**Remerciements :** Tout d'abord, l'équipe enseignante tient à remercier la mairie pour :

- le tracé au sol du « circuit roule/vélo » avec des rond- points, des passages piétons...
- l'installation d'un écran amovible dans la classe des PS/MS,
- la création du local vélo à l'entrée de la cour de récréation,
- l'achat d'un réfrigérateur pour la salle des maîtres,
- le remplacement de l'ATSEM actuellement en arrêt.

### **Matériel et Travaux:**

-Les détecteurs de lumière qui parcourent le chemin menant à la garderie s'illuminent à chaque passage même en pleine journée.

-Pourrait-on établir un suivi ou un diagnostic des fissures présentes sur les murs de la classe des GS/CP ? La mairie prend note de ces demandes et fera le nécessaire.

## **10. Questions des parents délégués :**

*-Est-ce- qu'un partenariat avec la médiathèque d'AIGUEBELLE serait envisageable pour permettre à tous les élèves d'avoir accès à la littérature de jeunesse et pouvoir emprunter des livres ?*

*-Réponse de l'équipe enseignante :* *Ce partenariat a été plébiscité dès la réunion de rentrée des maîtres et la directrice doit rencontrer la responsable de la médiathèque ce vendredi 8 novembre.*

*-Serait-il possible qu'un journal d'école (recueil d'illustrations et de productions d'écrits d'élèves) voit le jour une fois par an ? Il pourrait être ensuite vendu aux parents.*

*-Réponse de l'équipe enseignante :* *L'idée d'un journal d'école est très intéressante mais suppose une certaine périodicité et une vraie réflexion en amont afin de proposer un rendu de qualité. La création pourrait tout à fait s'inscrire dans le cadre d'un projet d'école et ne peut s'envisager cette année. Par ailleurs, l'idée que ce journal soit payant ne semble pas forcément judicieuse dans la mesure où il s'agit de productions d'élèves.*

La directrice.  
Mlle DREGE.